



# SITES NATURA 2000

DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS

FR2500088 et FR2510046



## Bilan 2022

<b>Etat d'avancement.....</b>	<b>5</b>
<b>Bilan des actions menées en 2022.....</b>	<b>7</b>

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives.....	7
2 : Soutenir l'élevage pâturant.....	11
3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité.....)	12
4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux.....	13
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	14
6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais ».....	15
7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	17
8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	19
9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment).....	20
10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau.....	22
11 : Optimiser la gestion des mares de chasse.....	23
12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants.....	24
13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	25
14 : Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	25
15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	27
16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses.....	27
17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants.....	28
18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle.....	29
19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature.....	30
20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	31
21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	34
22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	36
23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	36
24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Bauppte.....	37
25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Bauppte.....	38
26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Bauppte.....	39
27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	40
28 : Restaurer des secteurs embroussaillés.....	43
29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	44
30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement.....	45

31 : Développer un réseau de roselières.....	45
32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre).....	46
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	47
34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	47
35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris.....	48
36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	49
37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche.....	50
38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats.....	50
39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités.....	60
40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	62
41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet.....	65
<b>Budget.....</b>	<b>66</b>

## Faits marquants

La révision du Document d'Objectifs a été achevée en début d'année.

Les contrats MAEC engagés en 2015, 2016 ou 2017 ont pu être renouvelés pour un an et sous certaines conditions. Le taux de reconduction est meilleur que l'an passé. Un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique a été déposé pour 2023.

Pas de nouveaux contrats Natura 2000 cette année du fait de la transition des fonds européens.

*Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2022. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année. Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :*



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

## Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 novembre 2022
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 novembre 2022

**Aire biogéographique :** Atlantique  
**Localisation du site Natura 2000 :** Normandie  
 Manche (50) et Calvados (14)  
**Opérateur du site Natura 2000 :** Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
**Président des comités de pilotage:** M. Jean-Michel Green

## Etat d'avancement

	Réalisation significative
	Réalisation partielle

Numéro	Mesure	2022
1	Encourager les pratiques agricoles extensives	
2	Soutenir l'élevage pâturant	
3	Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité...)	
4	Expérimenter les paiements pour services agro-environnementaux	
5	Conserver un réseau de fossés et mares entretenus	
6	Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »	
7	Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs	
8	Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS	
9	Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)	
10	Développer les gestions localisées des niveaux d'eau	
11	Optimiser la gestion des mares de chasse	
12	Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants	
13	Animer un réseau de surveillance des espèces invasives	
14	Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives	
15	Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué	
16	Réduire les efforts de pêche en baie des veys pour les Salmonidés et les aloses	
17	Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants	
18	Compléter l'analyse du risque du risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle	
19	Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature	
20	Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral	
21	Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles	
22	Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral	
23	Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral	?
24	Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte	

Numéro	Mesure	2022
25	Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie	
26	Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte et sa périphérie	
27	Pérenniser la gestion des espaces protégés	
28	Restaurer des secteurs embroussaillés	?
29	Suivre l'évolution des boisements dans les marais	
30	Informersur la sensibilité des marais au boisement	
31	Développer un réseau de roselières	
32	Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)	
33	Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise	
34	Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti	
35	Gérer les boisements favorables aux chauves-souris	
36	Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel	
37	Informersur l'état d'avancement de la démarche	
38	Suivre et évaluer les espèces et les habitats	
39	Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités	
40	Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	
41	Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet	

# Bilan des actions menées en 2022

La révision du Document d'Objectifs s'est achevée cette année avec la validation par le Comité de Pilotage du 3 février 2022. L'arrêté portant approbation du Document d'Objectifs est quant à lui intervenu le 16 novembre 2022.

## 1 : Encourager les pratiques agricoles extensives



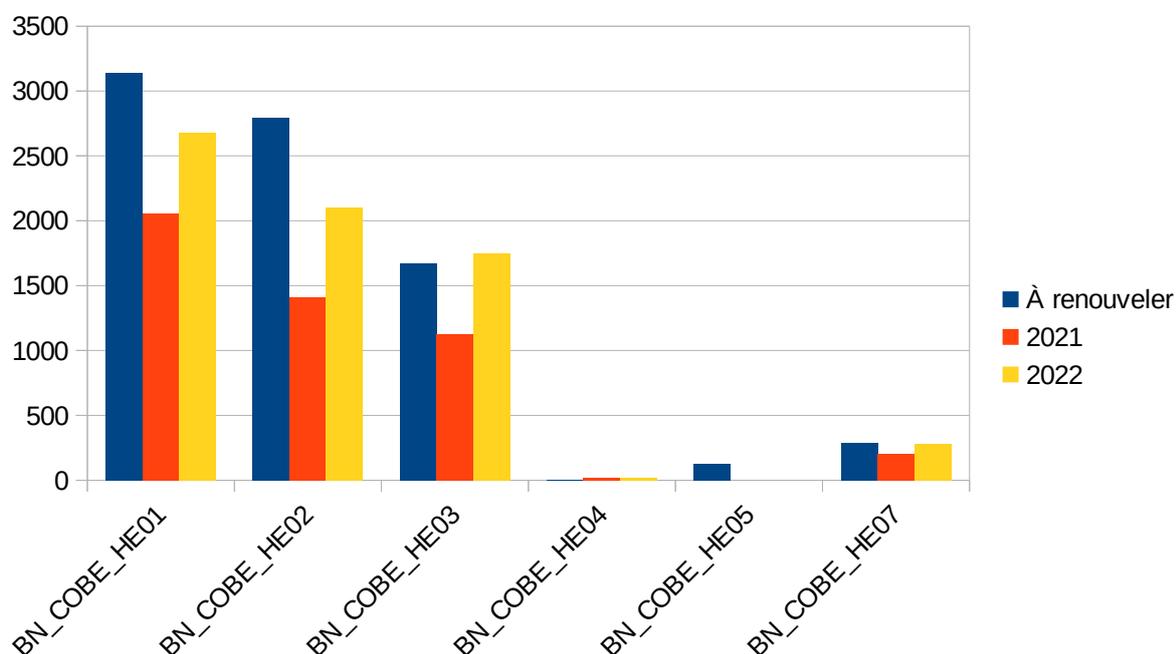
### Description :

#### Mesures Agro Environnementales Climatiques

Comme en 2021, il n'y a pas eu de nouvel engagement possible dans un contrat MAEC, mais il était possible de renouveler pour un an certains contrats engagés en 2015, 2016 ou 2017, sous certaines conditions :

- Uniquement les parcelles précédemment engagées,
- Contrat d'une durée d'un an,
- Cahiers des charges accessibles : BN\_COBE\_HE01, BN\_COBE\_HE02, BN\_COBE\_HE03, BN\_COBE\_HE04 ou BN\_COBE\_HE07
- Etablissement d'une fiche de liaison avec le Parc.

264 exploitations ont été accompagnées au printemps pour renouveler leur contrat MAEC.



#### Comparaison des surfaces engagées en 2015, 2016 et 2017 avec celles effectivement renouvelées

Les engagements 2022 (6800 ha) sont notablement plus importants que ceux de 2021. L'érosion par rapport au maximum atteint en 2018 n'est plus que 14 % (30 % en 2021).

Les contrats en vigueur (2018 et 2022) représentent 37,6 % de la SAU du site Natura 2000.

MAEC	2015	2016	2017	2018	2021	2022
BN_COBE_HE01 Chargement moyen 1,4 uGB/ha.an, fauche après le 25 juin	2866	275,83	176,95	640,67	2058,84	2675,8
BN_COBE_F002 bande-refuges				755 (ml)		
BN_COBE_HE02 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, o ferti	2678,47	113,03	45,25	812,7	1410,65	2103,45
BN_COBE_HE03 fauche après le 25 juillet, o ferti	1610,77	61,27	16,58	681,47	1128,98	1746,41
BN_COBE_HE04 fauche après le 25 août, o ferti	0,29		0,82		14,1	17,43
BN_COBE_HE05 fauche 1 année sur 2, o ferti	122,91	1,58	0,46	0,66		
BN_COBE_HE07 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	283,65			64,91	203,3	279,81
BN_COBE_HE06 restauration parcelle embroussaillée						
BN_COBE_HE08 reconversion terres arables						

**Surfaces contractualisées en MAEC**

Par ailleurs, le nouveau dispositif MAEC a progressivement été dévoilé par le Ministère de l'Agriculture. Un appel à projet a été ouvert par la DRAAF à la mi-juillet. Le Parc a réuni un groupe d'éleveurs par ailleurs impliqué dans le programme « élevage en marais » puis un groupe plus institutionnel pour examiner les propositions de choix et de paramétrages des nouveaux cahiers des charges définis par le Ministère de l'Agriculture. Un Projet Agro-Environnemental et Climatique a ainsi été déposé mi-octobre.

**Préservation des nichées de Busards**

Deux nids de busards des roseaux ont été protégés : un sur Montmartin-en-Graignes/marais de Brébeuf avec l'appui de la DDTM50 et un à Longueville/14 en prairie de fauche avec l'appui de la DDTM14 : sur ces deux sites les jeunes étaient volants avant la fauche.

Trois nids de busards cendrés se trouvaient en zone non protégée en prairie de fauche, et ont bénéficié de démarches de protection avec l'appui de la DDTM 50 : un seul nid a échoué, avant la fauche.

**Coût 2022 :**

1 599 138 €

**Financement :**

Etat /Europe (MAE)

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux : cf. ci-dessus



*Nid de Busard cendré détourné lors de la fauche*

	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères par le pâturage	Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par pâturage	Protection des espèces Niv1	Protection des espèces Niv 3	Création de prairie	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques
Surface éligible	PP	PP	PP	PP, PT	PP	PT moins de 2 ans, cultures	Mares	Fossés
Fertilisation	30 uN/ha	0 uN/ha	0 uN/ha	0 uN/ha	0 uN/ha			
Pâturage	Min 50 % des surfaces	interdit entre le 15/11 et le 15/04	interdit entre le 15/11 et le 15/04 ; Min 50 % des surfaces					
Chargement	1,4 UGB/ha/an	0,6 UGB/ha/an	0,6 UGB/ha/an					
Fauche	25 juin	25 juin	25 juin		autour du 25 juillet			
Complément		Chargement minimal moyen/surface en herbe : 0,2 UGB	Chargement minimal moyen/surface en herbe : 0,2 UGB	Mise en défens 10 % des surfaces engagées	Maximum 25+/-2 % 15j avant la date pivot du 25/07	Mise en place couvert herbacée au 15/05	1 curage vieux fond-vieux bords et/ou coupe de ligneux dans les 5 ans	1 curage vieux fond-vieux bords dans les 5 ans
Diagnostic	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Plan de gestion	oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui
Formation	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Montant	72€/ha	150€/ha	201€/ha	+82€/ha	+200€/ha	358€/ha	62 €/mare	1,6 €/ml

**Principales caractéristiques des futurs cahiers des charges MAEC**



## 2 : Soutenir l'élevage pâturant



### Description :

Dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif sur les Marais du Cotentin et du Bessin », un accompagnement d'éleveurs pâturants est assuré par le prestataire, SCOPELA. L'objectif est d'accompagner des éleveurs intéressés pour une meilleure intégration des parcelles dans leur système fourrager. Trois accompagnements individuels ont été réalisés ainsi que deux journées collectives. Les thèmes abordés lors des journées techniques et les accompagnements individuels proviennent de demandes des éleveurs (gestion du jonc,...). Deux agents (Chambre d'Agriculture et PNR) sont formés à la méthode développée par SCOPELA à cette occasion.



***Vaches au pâturage chez un éleveur accompagné***

Dans le nouveau dispositif MAEC à venir, une revalorisation financière du pâturage de 50 €/ha est prévue dans la mesure zone humide. Par contre la mesure de base, souvent souscrite dans les pâturages (mais pas uniquement car c'était aussi la seule mesure permettant de la fertilisation), passerait de 94 €/ha à 72 €/ha.

La gestion raisonnée du parasitisme est un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux (impacts sur les insectes coprophages, leurs prédateurs et sur la faune aquatique). Un stagiaire de Master1 EcoCaen, a rencontré une dizaine d'éleveurs et 6 cliniques vétérinaires du secteur pour évaluer les pratiques actuelles, leurs évolutions et les possibilités d'actions au regard des attentes et de l'intérêt des personnes interviewées. Ces premiers éléments concluent qu'éleveurs et vétérinaires sont prêts à faire évoluer les pratiques, si celles-ci

restent facilement applicables pour les éleveurs et évidemment efficaces pour gérer le parasitisme.

**Coût 2022 :**

12 190 €

**Financement :**

Agence de l'Eau Seine-Normandie

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux ciblés sur le pâturage : non accessible en 2022

Surface en marais communal collectif : 1337 ha

Nombre d'agriculteurs accompagnés : 12



### **3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agropastoraux, démarches qualité...)**

**Description :**

Dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif sur les Marais du Cotentin et du Bessin », un volet transmission-installation a été initié.

Une formation de 4 jours s'est tenue à la Maison du Parc autour de la transmission des fermes, avec un zoom particulier sur le marais. En plus des formateurs « habituels », le Parc est intervenu pour promouvoir et faire connaître les spécificités (en particulier celles financières existantes et potentielles) du territoire et les accompagnements possibles. Les éleveurs participants, qui doivent prendre leur retraite dans les 5 ans, ont souhaité se revoir en début 2023 pour échanger sur leurs avancements respectifs au bout d'un an.

D'autres actions, plus généralistes, ont été menées par le Parc : intervention dans des structures de formations : AgroCampus, Master de l'Université de Caen, BTS ACSE.

Avec le lycée de Thère et le BTS ACSE Connexe, une action déjà engagée en 2021 s'est terminée en avril 2022 avec une restitution des élèves de leurs « projets innovants » sur 3 fermes de marais. Les enseignants avaient fait part de leurs doutes quant à la poursuite de ce travail car ils étaient peu satisfaits du degré d'engagement des élèves : il ne s'est pas relancé en septembre 2022. La poursuite du partenariat est actuellement à l'étude.

**Coût prévisionnel :**

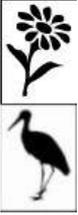
non évalué

**Financement potentiel :**

Etat/Europe, collectivités

### Indicateur de mise en oeuvre :

Solde installation transmission  
Evolution du nombre de structures agricoles



## 4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux

### Description :

Dans le cadre du Plan Biodiversité, le Ministère de la Transition Ecologique a initié une expérimentation de nouveaux outils de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2019-2021 dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme des Agences de l'Eau. Le Pnr MCB a proposé sa candidature en 2020 pour le territoire du bassin-versant du Merderet.



Ainsi, à partir de juillet 2020, une première phase de concertation s'est centrée autour de la rencontre des structures agricoles (CA50, Bio en Normandie, groupe CIVAM du Centre Manche, ASA, OP MontBlanc) et des collectivités (Communauté d'Agglomération du Cotentin et Communauté de Communes Baie du Cotentin) afin de présenter le projet de PSE et d'identifier des fermes à rencontrer dans chacun des réseaux.

En avril 2021, le projet définitif a été déposé auprès de l'AESN.

### ***Prairie de fauche***

Avec l'aide d'une personne recrutée, une trentaine d'éleveurs ont été rencontrés lors de l'été 2021 afin de monter des dossiers d'engagement dès l'automne. Compte-tenu des éléments recueillis lors de cette phase de terrain et de certains critères de la notification auprès de l'UE à respecter non-concordants avec la situation locale et après des échanges avec l'AESN, un des indicateurs a finalement été mis de côté : il s'agit de la densité bocagère (difficulté dans la mise en œuvre de la certification de sa gestion durable). Le montant de la rémunération est finalement calculé à partir de 3 indicateurs : fertilisation des zones humides, % de prairies permanentes et % de SAU non traitée.

Deux sessions d'engagements ont eu lieu : la 1<sup>ère</sup> (10 exploitations) début 2022 et une 2<sup>nde</sup> (10 autres fermes concernées) à l'été 2022 (dispositif prolongé d'un an). 500 ha de zones humides sont ainsi engagées dans le dispositif.

Dans le cadre de la Stratégie Bas-Carbone, 6 méthodes d'évaluation dédiées aux exploitations agricoles sont actuellement reconnues. Toutefois aucune ne prend en compte la spécificité des marais et tourbières ;

Par ailleurs, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a engagé des démarches pour la rédaction de labels bas carbone dédiés à la restauration hydrologique des tourbières. Le label bas carbone «tourbières» est développé en partenariat avec les équipes et programmes de recherche impliquées depuis plusieurs années sur cette thématique, et devrait voir le jour en 2024.

#### **Coût 2022**

98 323 €

#### **Financement :**

Agence de l'Eau Seine-Normandie

#### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre de démarches PSE engagées : 1

Surfaces engagées en PSE : 420 ha (dans le site Natura 2000)



## **5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus**



#### **Description :**

Pas de nouvelles souscriptions dans le cadre des MAEC cette année, le dispositif ne permettant pas de prolonger les mesures fossés et mares.

L'ASA de la Taute a réalisé le faucardage de 11,25 km et le broyage de 11,7 km de fossés d'intérêt collectif. L'ASA Les veys-Catz-Brévands a elle fait 16,3 km de broyage de fossés.

#### **Coût 2022:**

Non évalué

#### **Financement :**

Non évalué

#### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Linéaire de fossés entretenus : 39 km

Nombre de mares entretenues : 0



## 6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »

### Description :

#### **Reméandrage du Gorget**

L'ASA de la Douve porte la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de dimensionner des solutions techniques d'aménagement et d'organiser la concertation avec les usagers. Un bureau d'études a été recruté fin 2020. En 2022, le projet technique a été finalisé. Le dossier réglementaire a été déposé en fin d'année (autorisation de travaux en Réserve Naturelle et Déclaration Loi sur l'Eau).

La cartographie des cours d'eaux initiée en 2016 par la DDTM 50 a conduit à l'émergence de demandes préalables d'autorisation avant l'engagement de travaux hydrauliques en marais sur des linéaires identifiés comme « cours d'eau ».

#### **ASA des Bas Fonds de la Taute**

Le Parc a accompagné l'ASA dans plusieurs projets de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) sur de petits affluents de la Taute présentant des problèmes d'écoulement.

#### **ASA de Ste Marie du Mont**

Suite à des problèmes d'écoulement sur le marais d'Audouville-la-Hubert, Turqueville, Boutteville et Ste-Marie-du-Mont, et conformément aux prescriptions émises par les services de l'Etat, le Parc a accompagné l'ASA dans la rédaction d'une DLE préalable à des travaux hydrauliques à conduire sur 2 850 ml sur la Grande Crique et la Petite Crique.

#### **ASA de Foucarville**

Le Parc a accompagné l'ASA dans la préparation d'une DLE préalable à des travaux hydrauliques à conduire sur 938 ml à partir du taret de Foucarville. Les relevés terrain et la cartographie ont pu être réalisés en 2022. Le dossier reste à finaliser en 2023.

#### **Cartographie des cours d'eau du Calvados**

La cartographie des cours d'eau police de l'eau est en ligne depuis plusieurs années mais de nombreuses zones grises persistent sur le département du Calvados sur les marais de l'Aure et de la Dives.

Le Parc a poursuivi ses échanges avec le Service Eau et Biodiversité de la DDTM 14 en charge de ce projet afin de clarifier l'état du réseau hydraulique sur certains secteurs à entretenir par l'ASA de l'Aure Inférieure.

## Entretien des cours d'eau

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement
Douve	10 987 ha	333 km		?
Taute	5 417 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 74,7km
				Faucardage : 53,15 km
				Curage : 5,15 km
Aure	2 449 ha			Faucardage : 800 m
Vire	2 267 ha			Pas de travaux
Ravenoville	1 750 ha	22 km	7 km	?
Ste-Marie du Mont	1 800 ha	26 km	31 km	Curage : 150 m
St-Germain de Vareville	512 ha	9,6 km	9,3 km	Pas de travaux
Foucarville	231 ha	7,5 km	7,5 km	Broyage de berges : 4km
				Faucardage : 2 km
Catz-Brévands-Les Veys	923 ha			Pas de travaux
Clos Prétôt	182 ha			Pas de travaux
Taute supérieure	147 ha			Curage : 1km

### *Travaux d'entretien AS*

#### **Coût 2022 :**

non évalué

#### **Financement :**

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Communauté d'Agglomération Le Cotentin, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

#### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Linéaire de cours d'eau restauré : 0

Linéaire de cours d'eau entretenu : non évalué



## 7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

### Description :

- ouvrages du Moulin du Mesnil (Taute): Suite au copil du 27/04/2021, l'étude RCE sur le moulin du Mesnil menée par DCI Environnement s'est clôturée sans programmation de travaux, faute de soutien financier et en l'absence d'une validation du projet par les services de l'Etat.  
Le changement de présidence au sein de l'ASA de la Taute supérieure n'a pas permis de relancer ce projet en 2022. Le Parc a toutefois accompagné des discussions sur ce sujet dans le cadre d'un projet de fusion avec l'ASA des bas fonds de la Taute.
- ouvrages de la Clergerie (Taute) : Le scénario d'abaissement de la ligne d'eau avec la mise en place d'un dispositif rustique de franchissement alternant radiers et mouilles a été validé au comité de pilotage de 2021. Cependant, des incohérences sur les cotes d'eau de référence figurant dans l'AVP sont apparues au fil du temps. En 2022, le Parc des marais a donc accompagné l'ASA des bas fonds de la Taute par la rédaction d'un courrier au bureau d'études visant à clarifier ces éléments essentiels à la mise en œuvre du projet d'aménagement. En l'absence de réponse du BE, un nouveau marché d'études et travaux a été préparé.  
Tous les éléments nécessaires à la diffusion de l'appel d'offres (CCAP, CCTP, RC) ont été transmis à l'ASA en fin d'année 2022.
- ouvrage du Moulin Ferey (Douve): En 2021, le bureau d'étude a fait l'état des lieux du site et a présenté les scénarios étudiés aux membres du comité de pilotage. Après investigations des monuments historiques, des vestiges du Moyen-Âge ont été découverts dans la Douve qui nécessitent de rester ennoyés pour éviter toutes dégradations.  
En 2022, la Mairie de Saint-Sauveur le Vicomte a donc revu son positionnement pour un scénario RCE visant à maintenir les niveaux d'eaux actuels, favorables également à l'activité canoë-kayak sur la commune (aspect touristique, social et économique).
- Portes à flots du « Pont au Douet » et du « Pont aux Vaches » (Aure) : En 2022, une fermeture de la vantelle du « Pont aux vaches » du 1<sup>er</sup> au 30/04 a été expérimentée, afin d'assurer le réessuyage du marais dans un contexte de marées dynamiques et de printemps pluvieux. En effet, l'impact du volume d'eau de mer entrant par les 2 vantelles ouvertes jusqu'au 30 juin et s'ajoutant au débit de l'Aure, portes à flots fermées, semblent ralentir l'évacuation des eaux stockées à l'amont des portes. Cette fermeture exceptionnelle a été reconduite mi-juin par dérogation. Il semblerait que cette nouvelle gestion des vantelles permettent à l'ASA de tenir ses engagements sur la gestion des niveaux d'eau pendant les périodes critiques.
- ouvrage du Pont de l'Acre (Aure) : la Fédération Départementale de Pêche 14 a lancé la consultation des entreprises pour l'aménagement d'une rivière de contournement sur le vannage du Pont de l'Acre. Le plan de financement de ces

travaux a pu être validé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau, Ter'Bessin, la Fédération nationale des pêcheurs et l'ASA de l'Aure.

Pendant l'été, la FDP 14 a élaboré un dossier de déclaration loi sur l'eau, que le Parc a accompagné sur le volet incidence Natura 2000. Le dossier devrait être instruit en 2023.



***Ouvrage du pont de l'Acre***

- ouvrage de Porribet (Vire) : En 2022, les expérimentations se sont poursuivies pour évaluer le besoin en eau du marais. Avec les arrêtés sécheresse en place sur la Vire, le pompage a fonctionné du 10/06 au 21/07. Le vannage de Porribet, fermé suite à l'arrêt des pompages, a donc joué un rôle majeur pour alimenter en eau le marais et permettre l'abreuvement du bétail. Les études se poursuivent pour évaluer l'impact d'un abaissement du niveau de la Vire sur la nappe alluviale (présence de forage à proximité) et les risques sur le génie civil (pont et bourg de St Fromond).
- Portes à flots de la Douve et de la Vire : Les résultats issus du suivi de la franchissabilité des portes par les civelles ont fait l'objet d'une analyse complète en 2022 avec l'intégration des 3 années de suivis. Présentés en copil le 05/01, ils ont permis de proposer un calendrier de gestion d'ouverture des vantelles spécifiques pour chaque cours d'eau : Douve, Taute et Vire, expérimenté au cours de l'année 2022. En 2022, le Parc a également assuré la coordination de l'étude salinité sur la Douve menée par Fishpass. Des réunions intermédiaires avec le bureau d'étude et les services de l'État ont permis d'ajuster les conditions de relevés, de caler le modèle et de définir les scénarios à modéliser pour évaluer la propagation du front salin en amont des portes à flots. Les résultats présentés en copil le 28/11/22 ont permis d'affiner le calendrier de gestion des vantelles en fonction des niveaux d'eau au printemps et des coefficients de marées en été.

**Coût 2022 :**

donnée non récoltée

**Financement :**

donnée non récoltée

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre d'obstacles aménagés : 0



## 8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

**Description :**

- x Aure : Un nouvel arrêté préfectoral, pris le 31/05/2021 à titre expérimental, fixe les modalités de gestion des vannes et vantes auquel l'ASA doit se conformer. Afin de faciliter la gestion de cet ouvrage, une modernisation (vanne à clapet) est envisagée.
- x L'ASA de la Basse Vire a missionné le CEN Normandie avec l'appui du Parc pour réaliser un calendrier de gestion des niveaux d'eau des marais de St-Fromond. Un 2022, un diagnostic a été réalisé. Des entretiens avec les agriculteurs ont été réalisés en fin d'année. Par ailleurs, dans le contexte de sécheresse prononcée de cette année, la Fédération des Chasseurs de la Manche a engagé une réflexion sur un plan de gestion de remplissage des gabions collectif, pour tout remplissage intervenant avant le 30/09. La FDC50 a donc transmis un listing des besoins par gabions ayant accepté la démarche pour un fonctionnement optimal. Les besoins, exprimés en m<sup>3</sup>, sont définis par gabions regroupés par secteur, sur la base notamment des surfaces de gabions qui varient fortement.
- x Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique du marais de la Holerotte avec des inondations estivales malgré la densité du réseau de fossé existant, associées à des affaissements et des modifications de sols. En 2022, une étude commanditée par l'ASA des bas-fonds de la Douve a démarré. Elle vise à caractériser les désordres observés (relevés topographiques complémentaires) et à caractériser les sols (sondages pédologiques) et à mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du secteur (piézomètres). Une première approche de comparaison topographique entre les relevés de 1998 (données Parc) et 2011 (Lidar) a déjà permis de confirmer l'effet de subsidence sur le marais avec la perte effective de 10 à 50 cm d'altimétrie selon les secteurs. Au total, 56 ha se sont affaissés en 10 ans sur des zones à proximité du pompage et en bord de vallée de la Sèves.

**Coût 2022 :**

Non évalué

**Financement :**

Agence de l'Eau Seine-Normandie, SD'Eau 50

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau

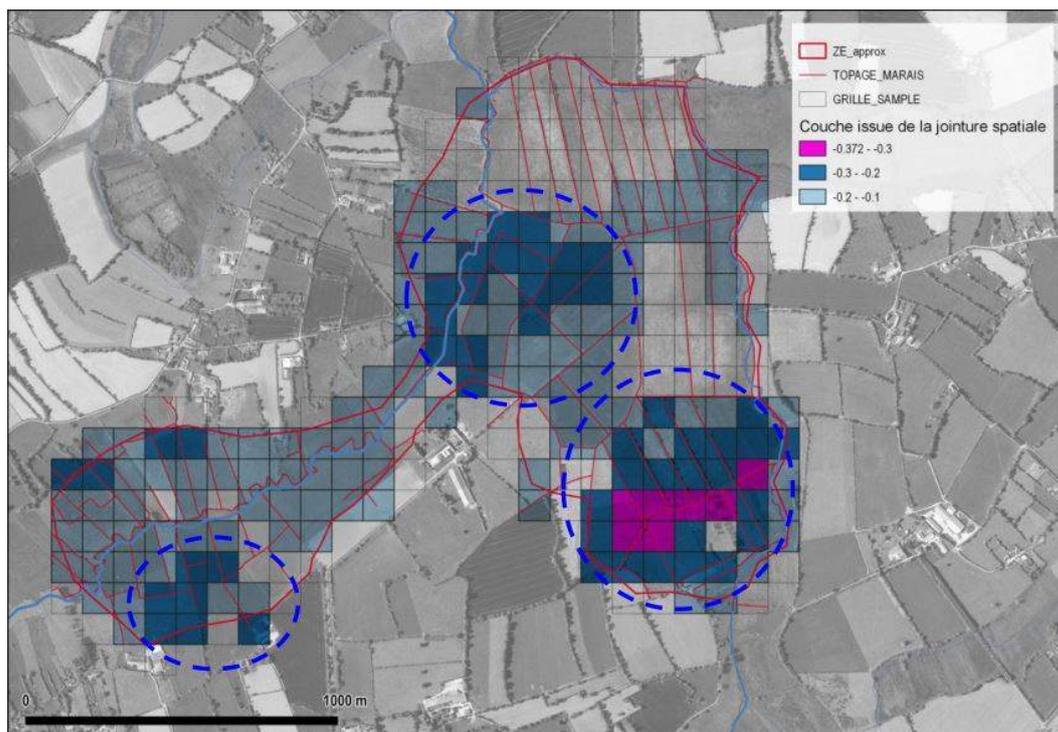
Aure (Arrêté Préfectoral du 31/05/2022) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



*Ecarts entre les données altimétriques de 1998 et de 2011 sur le secteur d'étude des marais de l'Holerotte*

## 9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)



### Description :

#### **Groupe de travail Sangsurière**

Le secteur amont de la réserve naturelle de la Sangsurière est exploité par deux producteurs / distributeurs d'eau (6 points de captage AEP):

- ✓ le SMPEP Isthme du Cotentin
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Cherbourg (CAC)

Des prélèvements au dessus de la limite réglementaire de 1 300 000 m<sup>3</sup> / an sont observés depuis quelques années, avec en 2020, un volume pompé de 1 456 723 m<sup>3</sup> (+12%).

Un groupe de travail (Etat, AESN, CAC, SMPEP, Sd'Eau 50, ASA de la Douve) a été mobilisé afin de partager les problématiques de gestion de l'eau dans le secteur de la réserve naturelle de la Sangsurière.

Un travail de synthèse de données a été réalisé grâce aux différents documents collectés auprès des partenaires (CAC, Syndicat de l'Isthme du Cotentin, DDTM, sites en ligne notamment BNPE, ADES, etc).

La synthèse produite s'articule autour des thèmes suivants :

- Définition de la problématique en lien avec la présence d'une réserve naturelle tourbeuse en aval des zones pompage
- Approche quantitative des différents pompages (la Pélerine, la Cour, La Chaussée et Launay)
- Approche qualitative de la masse d'eau souterraine FRH101 – isthme du Cotentin
- Approche des incidences des pompages sur les zones humides à partir des différents monitoring développés par la CAC et le SMPEP (suivis de végétation, suivi piézométrique de l'aquifère de la tourbe, etc)

Cette synthèse a été présentée au groupe de travail le 21 septembre.

### ***Connaissance des aquifères***

Un projet de thèse a été finalisé afin de mieux connaître la géométrie de l'aquifère de l'isthme du Cotentin (Université de Caen/SD'Eau 50).

**Plan de Gestion de la Ressource en Eau 50** : Un Comité de pilotage a été organisé le 6 décembre 2022. On est en phase préparatoire, le travail de rédaction proprement dit devrait débuter en 2024.

**Comité ressource en eau** : Suite au fort épisode de sécheresse 2022, un comité de gestion de la ressource en eau a été institué. Il a permis une concertation en amont des arrêtés préfectoraux réglementant les usages de l'eau.

### **Coût 2022 :**

Non évalué

### **Financement :**

Non évalué

### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : donnée non récoltée



## 10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau

### Description :

→ RNR marais de la Taute

De nouvelles échelles limnimétriques ont été implantées afin de contrôler l'efficacité des casiers hydrauliques, de part et d'autre de la buse à clapet sur l'ancien gabion au nord-est des Prés de Rotz.



*Etalonnage d'une nouvelle échelle limnimétrique – RNR marais de la Taute*

→ RNN Domaine de Beauguillot :

Le fonctionnement du vannage rénové l'an passé n'est pas optimal car il permet des entrées d'eau de mer dès que le coefficient de marée dépasse 50, voire moins selon la hauteur d'eau dans le polder. Il apparaît clairement que le clapet antiretour n'est plus du tout étanche et que l'eau de mer remonte dans la conduite à chaque marée.

L'absence d'apport d'eau douce et les entrées d'eau salée sur le polder en raison du vannage déficient ont entraîné des difficultés d'abreuvement du bétail qui exploitait le polder.

Un diagnostic est en cours pour résoudre ce problème mais aussi améliorer la continuité écologique de cet ouvrage notamment vis à vis des poissons.

### Coût 2022 :

Non évalué

### Financement :

Non évalué

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre de sites : 3

Surface du réseau : 396 ha

**11 : Optimiser la gestion des mares de chasse****Description :**

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte un projet autour de la gestion des mares de chasse. Un diagnostic a été réalisé sur un réseau de propriétés volontaires en vallée de la Taute. Un des axes de travail est la gestion de l'eau. Une réflexion est en cours pour mieux gérer les prélèvements d'eau liés au remplissage des mares de chasse.

En 2022, dans le cadre de l'arrêté cadre sécheresse, le pompage a été conditionné à la mise en place d'un plan de gestion de remplissage des gabions.

L'inventaire des volumes nécessaires pour le remplissage estival de chaque gabion s'est accompagné pour les chasseurs rentrant dans la démarche, d'une série de recommandations de la FDC 50 :

- Pompage autorisé après 19h
- Pompage limité à 100 m<sup>3</sup>/h
- Demande explicite d'avoir un casier d'été
- Produire un calendrier de remplissage dans le temps, en lien avec un référent sur chaque secteur de marais pour assurer le relai entre la FDC50 et les gabionneurs, et contrôler les pratiques

La FDC50 évalue actuellement l'application du plan de gestion de remplissage et le ressenti des gabionneurs dans cette mise en œuvre, l'idée étant de reconduire annuellement ce mode de gestion de la ressource en eau.

**Coût 2022 :**

Non évalué

**Financement :**

Non évalué

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre de communications (divers supports) : Non évalué

Nombre de contacts individuels : Non évalué

Surface de marais concernée : Non évalué



## 12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants

### Description :

Il n'y a pas d'avancée en 2022 sur la mise en œuvre des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la Baie des Veys.



*Conchyliculture – RNN Domaine de Beauguillot*

### Coût 2022:

Sans objet

### Financement potentiel :

Sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



## 13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives

### Description :

Suite au Comité de pilotage réuni en novembre 2021 dédié aux espèces invasives dans les marais de la Vire, une formation a été proposée le 24 juin à un certain nombre d'usagers de la Vire pré-identifiés. Seuls des techniciens de la Fédération des Chasseurs du Calvados et de la Fédération Régionale des Chasseurs ont répondu à cette invitation. Aussi, l'ASA de la Vire nous a proposé d'intervenir lors de son Assemblée Générale (7 juillet) afin tout de même de diffuser une information.

La Crassule vient d'être classée comme invasive et cette nomenclature permet enfin de légiférer (interdiction de vente).

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement :

Sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de formations organisées : 2

Nombre de participants : 54



## 14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

### Description :

x Le chantier d'arrachage manuel de la Myriophille du Brésil sur la Sèves a bien été réalisé par l'ASA de la Douve cette année. Par contre les travaux mécaniques prévus sur des fossés très envahis n'ont pas pu être menés à bien car la solution d'épandage des produits sur une terre arable a été remise en question.

x L'an passé, quelques pieds de Jussie étaient signalés sur la tourbière de Baupte. En 2022, une prospection a permis de caractériser l'ampleur de la colonisation. Plusieurs tâches de quelques m<sup>2</sup> chacune ont été décelées sur un linéaire de berge d'environ 190m (à l'ouest du site). La répartition est quasi continue sur ce linéaire, seules les zones de boisement dense sont indemnes.

Plusieurs autres foyers de faible ampleur ont été trouvés sur d'autres rives du site. Ils ont été arrachés (interne Pnr ou Florentaise). La Florentaise a accepté de réaliser une intervention avec son matériel sur le foyer principal mais les contraintes de disponibilité du personnel n'ont pas permis une intervention cette année.



***Jussie – Tourbière de Baupte***

x Le Syndicat de la Vire a renouvelé ses travaux d'arrachage manuel des stations de Jussie sur la Vire. La colonisation notamment des fossés en amont du marais était moins importante cette année.

x Suite au constat d'impossibilité d'action sur le marais de St-Fromond, il n'y a pas eu de travaux d'arrachage de Crassule de Helms cette année.

Une éleveuse qui fait pâturer son troupeau sur des mares de gabion en assec, nous a signalé que ce pâturage lui semblait entraîner une régression de la Crassule. Aussi, nous avons mis en place un suivi par quadrat sur deux parcelles. Les prospections 2022 permettent de réaliser un état initial de la colonisation, avec pour objectif de suivre l'évolution de la colonisation au cours des années suivantes.

En mai 2022, une campagne sur le marais organisée par la Fédération des Chasseurs a permis d'estimer les densités de colonisation sur une dizaine de gabions et un questionnaire a été transmis aux propriétaires, comprenant l'évaluation de la dynamique d'expansion observée et les pratiques de gestion du gabion (pâturage, labour, réensemencement mélange fétuque/ray-grass, bâchage...)

**Coût 2022 :**

Non évalué

**Financement potentiel :**

Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat/Europe

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre de sites : donnée complète non récoltée

Surfaces concernées : donnée complète non récoltée



## 15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

### Description :

Pas de données récoltées cette année.

### Coût 2022 :

Pas de données récoltées cette année.

### Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, collectivités, Conseils Départementaux

### Indicateur de mise en oeuvre :

Surfaces concernées



## 16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses

### Description :

Une consultation a été organisée par la DIRM afin renouveler la réserve de pêche aux salmonidés en baie des Veys. L'arrêté pris à la suite, le 25 octobre 2022, pour la période 2022-23 reprend les mêmes termes que les arrêtés précédents. Les mesures validées lors de l'élaboration du Document d'Objectifs baie de Seine Occidentale n'ont pas été prises en compte.

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement :

Sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Mise en place de la réglementation : Oui (mais non conforme au Docob)

Mise en place du balisage : non

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



*Embouchure du canal de Carentan à la mer*



## 17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants

### **Description :**

Une réunion a été organisée en fin d'année avec l'OFB, la PREMAR, la DIRM et la DREAL sur le sujet des mesures réglementaires pêche professionnelles en Baie de Seine occidentale. Cette mesure devrait se concrétiser en 2023.

### **Coût 2022 :**

Sans objet

### **Financement**

Sans objet

### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



## 18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle

### **Description :**

L'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle en baie des Veys est piloté par l'OFB.

Une cartographie de la répartition des limicoles hivernants à marée basse a été confiée à Réserve Naturelle de France (RNF). Une campagne de terrain mobilisant des agents de RNF, de l'OFB et du Pnr a été organisée lors de l'hiver 2021-22. Ces données sont en cours d'analyse par RNF.

En parallèle, des campagnes de prélèvements d'invertébrés benthiques ont été réalisées ; le CRPMEM a également réalisé un diagnostic de l'usage pêche à pied professionnelle.

Une fois toutes ces données rassemblées et traitées dans un premier temps thème par thème, une analyse croisée est prévue en 2023.

### **Coût 2022 :**

non évalué

### **Financement :**

OFB

### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Réalisation de l'analyse : en cours



*Pêche des coques – baie des Veys*



## 19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature



**Description :**

Sans objet

**Coût 2022 :**

Sans objet

**Financement :**

Sans objet

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre d'opérations pilotes : 0

Nombre d'actions de sensibilisation : 0



## 20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

### Description :

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin.

Le dispositif de suivi adossé au Document Stratégique de Façade a été validé fin 2021 : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/2021-dispositif-de-suivi-du-dsf-a1153.html>

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Oiseaux marins	Suivi des limicoles côtiers (reposoirs)/OPNL	Suivi des effectifs de limicoles côtiers permettant de caractériser les zones de reposoirs	oui
	Suivi des oiseaux hivernants (programme Wetlands international)	Suivi des effectifs de limicoles côtiers et anatidés hivernants dans les zones humides littorales.	oui
	Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs	Suivi des effectifs nicheurs des limicoles et anatidés.	oui
	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
Mammifères marins – Tortues marines	Suivi des populations côtières de grands dauphins par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes côtiers de grands dauphins par observation visuelle depuis des petits navires, renseignement de l'application OBSenMER et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP (GECC, Al Lark, PNMI, MIRACETI).	à la marge
	Suivi des colonies de phoques par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes ou colonies de phoques gris et phoques veaux-marins par comptage au sol et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP.	oui
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Poissons et céphalopodes			rien suivi DCE masses d'eau de transition non identifié
Habitats benthiques	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	DCE Benthos –Macroinvertébrés benthiques (DCE-MIB)	Réseau de surveillance stationnel des habitats de substrat meuble de la zone médiolittorale à la zone circalittorale côtière mené au titre de la DCE.	oui
Habitats pélagiques	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
Espèces commerciales		à expertiser	
Eutrophisation	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
	Réseaux de satellites opérés par la NASA et l'ESA	Suivi en surface de paramètres hydrologiques et physico-chimiques (turbidité, température de surface), de la biomasse phytoplanctonique (concentration en chlorophylle-a), et de groupes fonctionnels du phytoplancton (en cours de développement).	à expertiser
	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Vise à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Intégrité des fonds marins	Cadastre minier numérique ouvert : titres miniers et autorisations (CAMINO)	Portail de services numériques incluant une carte interactive du domaine minier national et des projets en cours.	potentiellement uniquement
	Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)	Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
	Zones de mouillage réglementées	Données relatives à l'emprise des zones de mouillages réglementées. Source : DDTM	potentiellement uniquement
	ADOC Web	ADOC Web est l'application de gestion des occupations et autorisations sur le Domaine Public Maritime (DPM). L'application ADOC Web gérée par le ministère en charge de l'environnement et a pour vocation de bancariser les informations relatives aux autorisations d'occupation et d'utilisation du domaine public maritime.	à expertiser
	Cadastres aquacoles	Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir (BD ESTAMP)	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir. Les données sont bancarisées dans la BD ESTAMP.	à expertiser
Changements hydrographiques	REPHY Surveillance	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines. Ce dispositif collecte également des données de température, salinité, turbidité, oxygène dissous, chlorophylle, nutriments (N,P,Si).	oui
	Base de données Artificialisation DCE-DCSMM	Suivi des surfaces artificialisées par les ouvrages et les aménagements du littoral et du domaine côtier. (Source : BRGM-Cerema)	à expertiser
	Titres miniers et autorisations de travaux relatifs à l'extraction de granulats	Collecte des données, au format cartographique (SIG), des périmètres des sites d'extraction de matériaux marins autorisés ou en cours d'instruction et des permis de recherche sollicités en France métropolitaine. Source/Producteur : IFREMER	potentiellement uniquement
	Cadastres aquacoles	Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
	Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)	Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
	Implantation des centrales électriques (Source : EDF-ENGIE)	Localisation des centrales électriques, type des centrales (nucléaire, gaz, etc.) et superficie totale (emprise spatiale) des centrales en zone littorale. Source : EDF-ENGIE	à expertiser
	Câbles et conduites sous-marins (Source: Shom)	Position géographique des câbles, nature des câbles, nationalité des câbles et nom des câbles.	à expertiser
	Modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM)	Le modèle HYCOM (Hybrid Coordinate Ocean Model) est un modèle numérique d'évolution de l'océan (courant, température, salinité, hauteur d'eau).	à expertiser
	Post-production données d'océanographie côtière opérationnelle (OCO)	Produits issus du modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM).	à expertiser
Contaminants	Réseau d'Observation de la Contamination CHimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.	oui
	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique – Sédiment (ROCCH-sédiment)	Stations de surveillance des contaminants chimiques (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans le sédiment.	oui
	RÉseau national de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments des Ports Maritimes (REPOM)	Suivi des contaminants (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les sédiments des ports maritimes.	à expertiser
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Visé à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui
	Données issues des rapports de pollution POLREP des CROSS	Base de données du CEDRE regroupant les informations des rapports POLREP des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) : date, position et étendue de la pollution, force et direction du vent, état de la mer, caractéristiques de la pollution, ou encore source de la pollution quand elle est connue.	potentiellement
Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge	

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Questions sanitaires	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.	oui
	Réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX)	Stations de surveillance côtière des phycotoxines dans les coquillages (toxines diarrhéiques (DSP), toxines paralysantes (PSP) et toxines amnésiantes (ASP)).	oui
	Réseau de contrôle Microbiologique (REMI)	Surveillance microbiologique des zones de production conchylicoles afin de contrôler le niveau de contamination de la bactérie Escherichia coli dans les mollusques bivalves.	oui
	Bilans de la qualité des eaux de baignade en mer	Contrôle sanitaire des eaux de baignade, mis en œuvre par les Agences régionales de santé, pour suivre la contamination en Escherichia coli et en entérocoques intestinaux dans l'eau.	oui
Déchets marins	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Bruit sous-marin		à expertiser	

### **Dispositif de surveillance de la DSF concernant le site**

Les suivis spécifiquement liés au site Natura 2000 :

Suivi	Année début	Périodicité	Couverture géographique	Opérateur
Benthos baie des veys (complément réseau limicoles côtiers)	2008	annuel	baie des veys 5 stations	PnrMCB
Phoque veau-marin	1989	annuel	site Natura 2000	PnrMCB
Limicoles côtiers	1999	annuel	site Natura 2000	PnrMCB/GONm
Gravelot à collier interrompu	2004	annuel	site Natura 2000/région selon les périodes	PnrMCB/GONm

#### **Coût 2022 :**

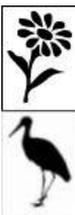
Non évalué

#### **Financement :**

Etat (Réserve Naturelle), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie.

#### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre de suivis : donnée complète à acquérir



## 21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

### Description :

Les aménagements réalisés en 2011 par la commune de Gefosse-Fontenay ayant subi quelques dommages ont été réparé en régie par la commune.



*Limicoles à marée haute – Gefosse-Fontenay*

Dans le cadre de l'extension de la Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot, le nouveau décret interdit l'accès du public (hors activités professionnelles) à la partie maritime de la réserve ; à terre, une refonte des infrastructures d'accueil du public a été entamée. Le principe est d'organiser la visite du site en périphérie ouest et selon l'axe nord-sud. A l'automne 2022, la digue centrale a été démontée sur environ la moitié de sa longueur et les fondations du futur observatoire ont été posées. Un observatoire a été implanté au sud du site avec vue sur la baie des Veys et le polder. Le nouveau cheminement nord-sud a été préparé mais n'est pas encore ouvert au public.

### Coût 2022 :

354 685 €

### Financement :

Etat, Fondation du Patrimoine, PnrMCB

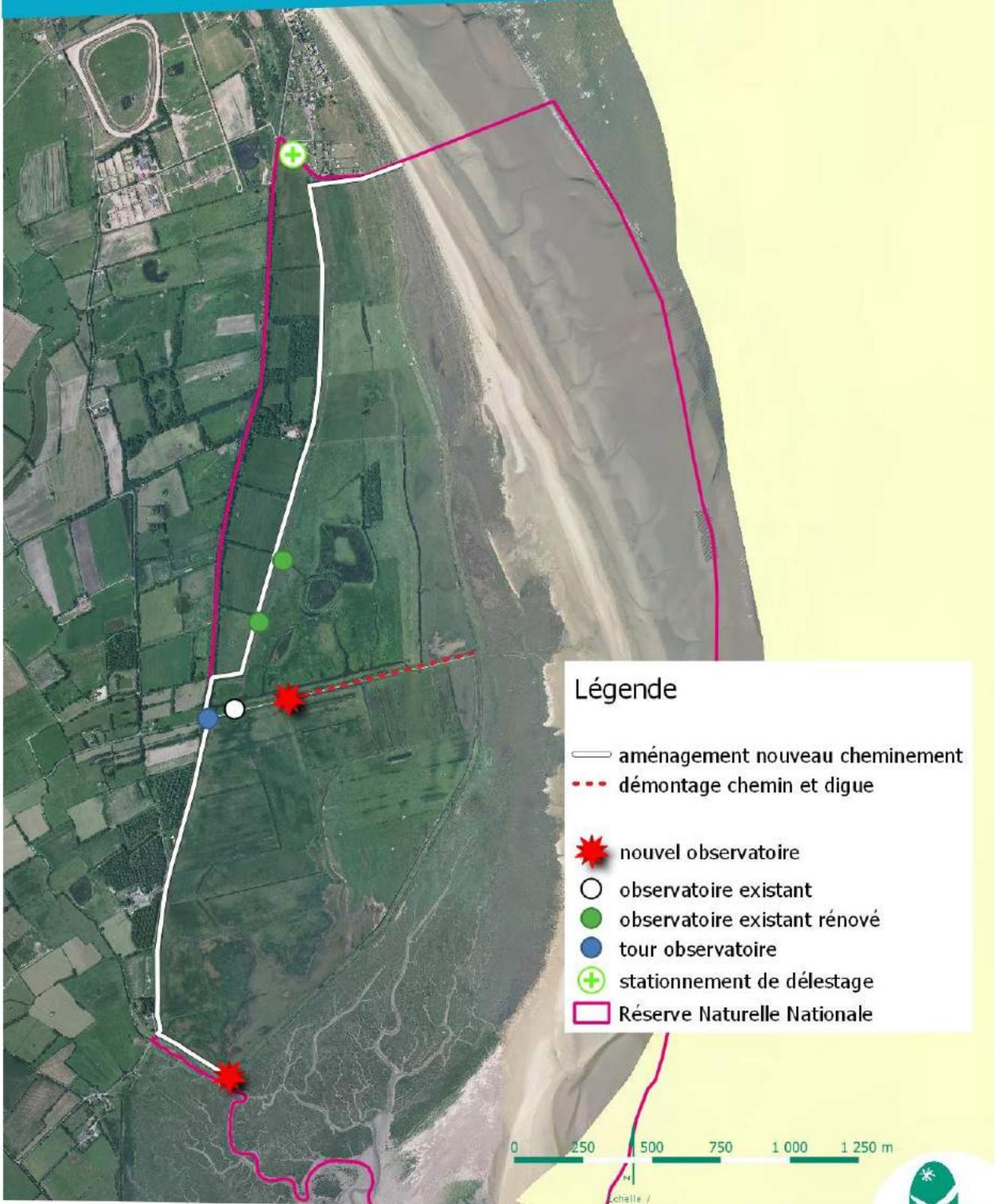
### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'aménagements : 1

Linéaire de côte concerné : 1850 m



# Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot Travaux aménagement 2022-2023



### Légende

- aménagement nouveau cheminement
- démontage chemin et digue
- nouvel observatoire
- observatoire existant
- observatoire existant rénové
- tour observatoire
- stationnement de délestage
- Réserve Naturelle Nationale



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
Source: PIR/MB DREAL ©IGN BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





## 22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

**Description :**

Données non récoltées

**Coût 2022 :**

non évalué

**Financement :**

non évalué

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



## 23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

**Description :**

Pas d'information récoltée

**Coût 2022 :**

Non évalué

**Financement :**

non évalué

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Surface acquise : non récolté



## 24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte

### Description :

La Florentaise, exploitant du site, a convoqué une réunion de la mission scientifique de réhabilitation de la Tourbière le 1/12/2022.

Le pompage est actuellement plus important que prévu dans le calendrier de l'arrêté préfectoral et la remontée des niveaux d'eau est donc moindre que prévue (-1m environ).



*Exploitation de la Tourbière de Baupte*

### Coût 2022 :

non évalué

### Financement :

La Florentaise

### Indicateur de mise en oeuvre

Mise en œuvre des mesures compensatoires : oui



## 25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte

### Description :

Le Ministère de la Transition Écologique a mandaté une mission d'écoute des protagonistes début 2021. Le Préfet de la Manche, dès les conclusions de cette délégation, a impulsé un projet concerté de reconversion. Sa mise en œuvre est décrite dans un protocole proposé à la signature du Préfet de la Manche, du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, de la Chambre d'Agriculture de la Manche, du Conseil départemental de la Manche, de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et de la Communauté de Communes Baie du Cotentin, des communes concernées, du Syndicat du Marais du Baupinois et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le projet vise à concilier les objectifs suivants :

- accompagner les agriculteurs et autres usagers concernés pour s'adapter aux évolutions du marais,
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site,
- protéger la zone humide, ses fonctionnalités écologiques et sa biodiversité.

Un comité de pilotage a été constitué sous l'égide du Préfet. Le Parc naturel régional, pilote et coordinateur de cette mission, a recruté une chargée de mission dédiée. Un premier comité opérationnel s'est tenu le 28 septembre puis un comité de pilotage le 5 décembre.

### Coût 2022 :

50 000 €

### Financement potentiel :

Etat

### Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de réunions : 2

Plan de gestion du site : non



## 26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte

### Description :

La Chambre d'Agriculture a été mandaté pour mettre à jour le diagnostic des exploitations agricoles riveraines et animer la construction d'un plan d'accompagnement personnalisé des exploitations les plus impactées par la remontée des niveaux d'eau. En 2022, le travail d'enquête et de diagnostic a été réalisé. La rédaction du plan d'action est en cours.



*Bordure sud-ouest de la Tourbière de Baupte*

### Coût 2022 :

14 352 €

### Financement potentiel :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche

### Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de riverains accompagnés : NS



## 27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

### Description :

#### Documents de gestion

L'évaluation du plan de gestion 2012-2021 de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot a été rédigée cette année et a été validée par les différentes instances (comité consultatif, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

#### Extension de site

En 2021, la RNR des marais de la Taute est entré en procédure d'extension. Ainsi, un dossier a été remis en septembre 2021 au Conseil Régional puis soumis au comité de gestion du 23 mars 2022 qui a validé le document. Une présentation sur le terrain de parcelles proposées à l'extension a été faite auprès du CSRPN le 16 novembre 2021. La présentation du dossier complet au CSRPN a été faite le 1<sup>er</sup> juin 2022 ; Comité consultatif et CSRPN ont validé le projet.

#### Nouveaux contrats Natura 2000

Pas de possibilité de nouveaux contrats Natura 2000 cette année

#### Nouveaux contrats MAEC

Pas de détails pour les espaces protégés, cf. Fiche mesure1

#### Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

➔ RNN Sangsurière et Adriennerie:

Tous les travaux de fauche écologique (via un contrat Natura 2000) ont pu être réalisés en 2022. Les modalités de 2022 étaient particulières puisque faute de fauche en 2021, les surfaces concernées étaient doublées. Grâce à des conditions climatiques favorables, notre prestataire a pu remplir la mission.

Au total, 25,2 hectares ont été réalisés dans le secteur de fauche en bande de 3 ans. Pour les casiers des bandes de fauche à 5 ans, 2,7 ha ont été réalisés. Au total, la fauche écologique a concerné pratiquement 28 ha.



***Fauche écologique d'un casier de 3 ans – RNN Sangsurière***

→ RNN Domaine de Beauguillot :

- 770 mètres de clôtures neuves ont été installés en régie, avec des piquets fournis par le Conservatoire du Littoral.
- Le Conservatoire du Littoral a fait procéder au remplacement des clôtures délimitant les futurs cheminements pédestres, pour un total d'environ 3 150 mètres.

→ Polders de Brévands

Un broyage des digues et le faucardage de la mare du polder Saint Clément ont été réalisés cette année

→ RCFS des Bohons

Des travaux d'abattage des peupliers implantée en limite de la réserve et de saules le long du canal central étaient planifiés (financement via un contrat Natura 2000). Les travaux n'ont pas pu être réalisés cette année encore.

→ Dunes d'Utah-Beach :

Des travaux de restauration de mare et panne dunaire ont été conduits : coupe et arrachage de saule blanc, broyage de prunellier, curage, reprofilage réalisé par entreprise et aussi intervention de l'association AVRIL.

La démolition de trois maisons d'habitation implantées sur la dune proche de zones en érosion côtière et d'un petit bâti type appenti/toilette a démarrée fin 2022 dans le cadre d'une restauration du site.

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

Pas d'information récoltée

→ RNR des marais de la Taute

Des travaux d'étrepage sur l'entité du Cap ont été menés en fin d'été 2022, une fois la fauche des parcelles effectuée. La zone travaillée est d'environ 6000 m<sup>2</sup>.



*Etrepage en périphérie d'une mare existante- marais de Cap*

Les travaux de remplacement du pont, enjambant la vieille rivière et permettant l'accès à l'entité de Pénême, ont débuté le 18 juillet et ce sont achevés le 23 septembre.

→ Roselière des Rouges-Pièces

Pas de travaux réalisés.

→ ENS marais d'Auxais

Pas d'information récoltée.

→ site CEN du Pré du Commun

Pas de travaux cette année.

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Dans le cadre du contrat Natura 2000 en cours, deux opérations ont été réalisées :

- coupe des roseaux sur les îlots et berges du plan d'eau principal,
- broyage mécanique sur deux zones en périphérie de roselière : 4 600 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, un broyage mécanique des bords de berges des rivières et de quelques ronciers a été réalisé. Un fossé a été équipé d'une buse à clapet pour contrôler le niveau d'eau et une partie des clôtures agricoles a été renouvelée.

**Coût 2022 :**

112 161 €

**Financement :**

Etat /Europe (MAE, Contrats Natura 2000), Etat (dotation Réserves Naturelles Nationales), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional (dotation Réserves Naturelles Régionales), Conseils Départementaux (ENS), ...

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Surfaces gérées : 2033 ha (dont 1454 ha terrestre)

Nombre de plan de gestion en conformité avec le document d'objectifs : 5

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 30,7 (contrat Natura uniquement)

**28 : Restaurer des secteurs embroussaillés****Description :**

Pas de travaux de cette nature cette année sur la RNN Sansgurière et Adriennerie, ni sur la Roselière des Rouges-Pièces.

Pas d'information récoltée à ce jour pour l'ENS marais d'Auxais.

**Coût 2022 :**

Non évalué

**Financement :**

Non évalué

**Indicateur de mise en oeuvre :**

Surface restaurée : Non évalué



## 29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais



### Description :

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2022.



*Roselière des Rouges-Pièces*

### Coût 2022 :

Non évalué

### Financement potentiel :

Etat/Europe (animation du docob)

### Indicateur de mise en oeuvre :

Présence/absence du suivi : présence



## 30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement

### Description :

Aucune action structurée pour cette mesure en 2022.

### Coût 2022:

sans objet

### Financement potentiel :

sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'évaluation d'incidences premiers boisements : 0

Nombre de porteurs de projet rencontrés : 0



## 31 : Développer un réseau de roselières

### Description :

Les sites ayant intégré un objectif de maintien et/ou développement de roselières dans leur plan de gestion sont :

- RNN Domaine de Beauguillot
- Site CEN du Pré du Commun
- ENS Marais des Ponts d'Ouve

Le nouveau plan de gestion de la RNR des Marais de la Taute 2022-2031 identifie une action de développement des surfaces de roselière. Les roselières à Phragmite commun y représentent aujourd'hui environ 20 ha répartis en plusieurs entités.

D'autres roselières sont présentes sur le territoire mais sont soit de petites tailles soit ne font pas l'objet d'une gestion planifiée.

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement :

Sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de sites : 4

Surface du réseau : 62 ha



*Roselière – RNN Domaine de Beaugillot*



## 32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)

### **Description :**

Aucune action pour cette mesure en 2022.

### **Coût 2022 :**

Sans objet

### **Financement potentiel :**

Sans objet

### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Linéaire équipé/enterré

Nombre d'ouvrage routiers/ferroviaires équipés



## 33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

### Description :

**Adriennerie** : 5 exclos ont été positionnés sur les parcelles, dont certains de plusieurs dizaines de mètres carrés. En l'absence de fauche d'une des parcelles cette année et avec les différents exclos ce sont 67 % des toiles qui sont ainsi protégées. **Sangsurière** : La mise en place de 3 exclos protège 39 toiles soit 46 % de l'effectif.

**St-Georges de Bohon** : La mise en place de 4 exclos protège 58 toiles soit 28 % de l'effectif.

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement :

Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation Réserves Naturelles)

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de sites : 3

Surfaces mises en défens : non mesuré cette année



## 34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti

### Description :

Une colonie de Petit Rhinolophe est connue à la confluence des vallées du Merderet et de la Douve.

Un projet de restauration du bâtiment a été élaboré en 2020 avec financement via un contrat Natura 2000. En 2022, le désistement d'une seconde entreprise a encore une fois retardé la mise en œuvre des travaux. Le démarrage est prévu début 2023.

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement potentiel :

Sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'aménagements : 0



## 35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris

### Description :

Aucune action pour cette mesure en 2022.

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement potentiel :

Sans objet

### Indicateur de mise en oeuvre :

Evolution de la surface de boisement continu : 0

Linéaire de haie entretenu : 0

Linéaire de haie replanté : 0



*Petit Rhinolophe*



## 36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

### Description :

Cinq sorties de découverte des phoques en baie des Veys ont été organisées cette année entre fin août et début octobre. Trois d'entre-elles ont été confiées à une prestataire privée préalablement formée par l'équipe du Parc.

80 personnes ont participé aux sorties cette année.

Suite à des constats de dérangement des phoques, un communiqué de presse a été diffusé au mois d'août. Il a été repris par Ouest France et la Presse de la Manche.

## Bien observer les phoques veaux marins

**Brévands** — En cette période de l'année, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin fait un rappel de vigilance quant à l'observation des phoques veaux marins.

Le phoque veau marin est une espèce présente en baie des Veys, avec une colonie d'environ 180 individus dénombrés avec une trentaine de naissances annuelles.

En baie des Veys, la qualité des milieux et la quiétude nécessaire à l'animal ont favorisé le bon développement de la colonie. Mais ces conditions sont fragiles, c'est pourquoi cette espèce est protégée et son dérangement est interdit et peut être verbalisable.

### Observer avec certaines précautions

Son observation reste toutefois possible, sous réserve de précautions : se faire discret et respecter une distance d'au moins 300 m. Le phoque est sensible au dérangement plus particulièrement à cette période de l'année qui correspond aux naissances, à l'allaitement des jeunes et à la mue. Le dérangement est la première cause de disparition de l'espèce de certains estuaires. De plus, lors d'une phase de dérangement, les mères prennent la fuite sans que les jeunes

soient en capacité de les suivre. Cela constitue la première cause de mortalité des jeunes.

### Prévenir le réseau échouage en cas de besoin

L'implication de tous dans le respect de ces règles est importante pour continuer à admirer l'animal. Si un mammifère est échoué (phoque, dauphin, etc.), il ne faut ni l'approcher, ni le toucher mais prévenir le réseau national d'échouages (observatoire Pelagis) au 05 46 44 99 10. Ce dernier centralise les appels et met en œuvre la prise en charge de l'animal.

Dans le périmètre de la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot, pour que ce site protégé conserve son rôle primordial en termes de conservation du patrimoine naturel et apporte une réponse adaptée à une demande croissante du public, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, par décret n° 2021-1319, a fait évoluer la réglementation en vigueur. Entre autres dispositions, la partie terrestre



*L'observation du phoque veau marin reste possible sous réserve de précautions : se faire discret et respecter une distance d'au moins 300 m.*

( PHOTO : PHOTO - PARC DES MARAIS E. SCHMITT )

n'est accessible que par les piétons et uniquement sur les chemins dédiés et balisés. L'accès à la partie maritime est interdit, y compris

par la mer ou les airs, à l'exception des professionnels autorisés (conchyliculture, pêche).

### Coût 2022 :

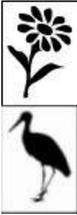
480 €

### Financement

Région

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de supports produits ou utilisés : 1



## 37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche

### Description :

- Une newsletter a été diffusée aux membres du Comité de pilotage en début d'année.
- Un Comité de Pilotage s'est tenu le 3 février 2022.
- Les pages Natura 2000 du site internet du Parc sont régulièrement mises à jour.

### Coût 2022 :

sans objet

### Financement potentiel :

Etat/Europe (animation du docob)

### Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de réunions : 1

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



## 38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats

### Description :

#### → *Flûteau nageant*

Pas de suivi à l'échelle du site cette année.

Pour la RNR des marais de la Taute, il s'agissait cette année de la veille annuelle qui consiste à noter la présence ou non de l'espèce sur chaque station. Seulement 4 stations sont encore présentes et l'une d'elle est devenue très petite. Celles présentes au sud des Prés de Rotz sont en concurrence avec de nombreux héliophytes mais elles semblent être en bonne état.

Pour la RNN de la Sangsurière, l'intégralité du linéaire du Fossé Sud a été couvert et les stations historiques ont été retrouvées. Par contre le fossé central ne semble pas avoir retrouvé des conditions favorables à l'espèce, pas d'observation.

#### → *Damier de la Succise*

Les toiles communautaires de Damier de la Succise ont été dénombrées sur 2 des 5 sites connus. Les 20 juillet à Saint-Georges-de-Bohon, et le 22 juillet au marais de l'Adriennerie.

Site	L'Adriennerie	Saint Georges de Bohon
Nombre de toiles communautaires	304	204

L'an passé un petit noyau avait été découvert sur la Sangsurière. En 2022, 85 toiles y ont été identifiées, l'effectif a été multiplié par presque 4 entre 2021 et 2022.

La recherche de papillons volants sur les sites historiques de présence de l'espèce, en période de reproduction n'ont pas été concluants sur l'ENS des Rouges-pièces le 23 mai 2022, l'ENS d'Auxais le 24/05/22 et sur le site de Varengebec le 31/05/2022.

➔ **Agrion de Mercure**

12 stations ont été prospectées cette année dont 5 situées en zone Natura 2000.

Commune	N° de station	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2014	2015	2017	2020	2021	2022
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierrepont	1/2	<10	<10		<10			oui		10 - 50	10 - 50		50 - 100
Neuville-en-Beaumont	3	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50		<10	10 - 50		0	
Doville	4	10 - 50	10 - 50					100 - 200		10 - 50	10 - 50		10 - 50
Varenguebec	5	10 - 50							10 - 50			0	
	5 bis				100 - 200					15 (pluie)		<10	
Doville	X									100 - 200	100 - 200		<10
Méautis	6	10 - 50			10 - 50		50 - 100	oui	50 - 100			200	
Le Plessis-Lastelle	7	<10			<10		0		100 - 200			0	
Gonfreville	8	100 - 200	100 - 200					100 - 200	100 - 200		50 - 100		10 - 50
Gorges	9	<10									10 - 50		10 - 50
Périers	10	<10			10 - 50		10 - 50			< 10	< 10		10 - 50
Saint-Germain-sur-Sèves	11	<10									0		10 - 50
Marchésieux	12	10 - 50		10 - 50		10 - 50					50 - 100		50 - 100
	12 bis				100 - 200						50 - 100		50 - 100
Saint-Martin-d'Aubigny	13	<10		10 - 50	<10					< 10		10 - 50	
Graignes-Mesnil-Angot	14	<10		<10				0				0	
Le Désert	15	<10						oui				10 - 50	
Raids	16	10 - 50		50 - 100		<10		10 - 50			50 - 100		100 - 200
Saint-Germain-sur-Sèves	17	<10						< 10			100 - 200		>1000
La Meauffe	18	<10			<10			10 - 50			10 - 50		10 - 50
Sainte-Marie-du-Mont	19	10 - 50										10 - 50	
Carquebut / Chef du Pont	20	50 - 100	100 - 200			100 - 200						50 - 100	
Sainte-Mère-Eglise	21	<10										10 - 50	

**Evolution des effectifs d'Agrion de Mercure (stations surlignés en brun : dans le site Natura 2000)**



**Agrion de Mercure**

→ ***Vertigo de Des Moulins***

A la Sangsurière, malgré un nombre important de stations d'échantillonnage, l'espèce n'aura été observée que dans la « mare de la Fédération ». Les stations connues à la Pitoterie (mare et abords de la cladiaie) et non loin du fossé central dans une jonchaie humide ont fait l'objet de recherches attentives, sans succès.

La sécheresse de cette année peut avoir eu un impact sur les populations de *Vertigo moulinsiana*. Il est possible que ce contexte n'ait pas permis un développement important des populations et que les individus étaient moins nombreux et plus cachés dans la végétation rendant difficile leur détection en cas de populations à faible nombre d'individus.

→ ***Lamproie marine***

La population de la Taute est toujours présente mais avec un niveau d'effectif très bas (4 nids au total). Des effectifs plus conséquent sont détectés à l'amont des marais de la Douve (9-13 nids hors Natura mais encore en contexte de marais).

→ ***Loutre d'Europe***

Aucun indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels sur la Vire et la Douve.

→ ***Petit Rhinolophe***

A Picauville, il n'a pas été possible de dénombrer les Petits Rhinolophes les combles n'étant plus accessible. Un individu a été vu, permettant de confirmer a minima la présence de l'espèce.

A Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), 13 adultes et 4 jeunes ont été dénombrés mais au vu de la configuration des lieux, le comptage est sans doute partiel.

A Moon sur Elle (périphérie immédiate du site Natura 2000), 10 individus ont été recensés mais le comptage était peut-être partiel.

→ ***Phoques***

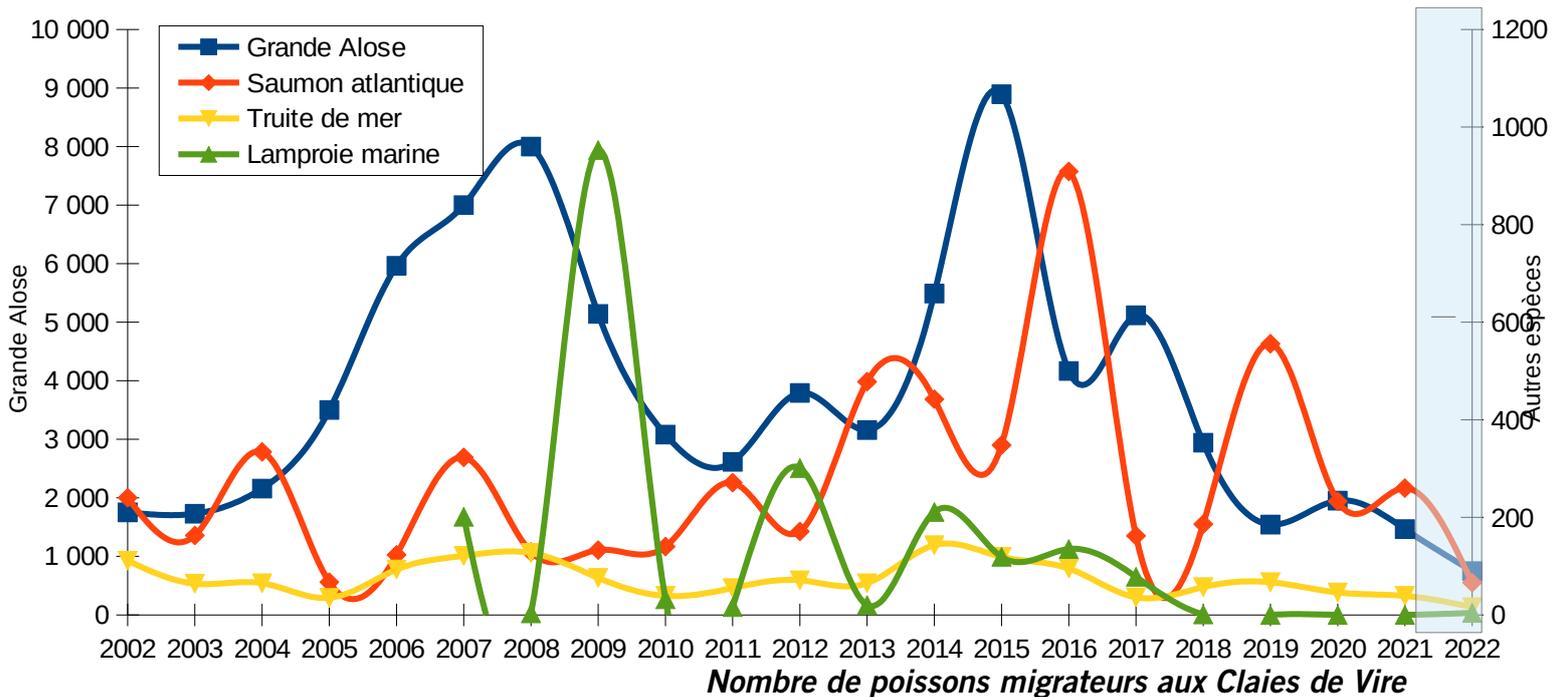
Cette année, l'effectif maximum de phoques veaux-marins dénombré est de 265 individus dont 76 couples « mère-petit » enregistrés lors du vol du 26 août 2022. A marée haute, plusieurs animaux (jusqu'à 37 individus), dont plusieurs femelles accompagnées de leur petit, ont été régulièrement observés à l'embouchure de l'Ecalgrain, au sud du Grand-Vey et quelques individus sont régulièrement notés à l'est de la pointe de Brévands.

Les effectifs de phoque gris continuent d'augmenter et ce sont 46 individus qui ont été notés cette année en baie des Veys, lors du vol du 22 septembre 2022. Le phoque gris est observé toute l'année mais c'est de mai à novembre que ses effectifs sont les plus élevés.

→ ***Poissons migrateurs***

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claies de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

*En raison des faibles niveaux d'eau rencontrés cette année sur la Vire à cause de la sécheresse, le dispositif de comptage des Claies de Vire a été mis hors de fonction subitement au début de l'été. Les données sur les remontées piscicoles sont donc tronquées et sous-estimées notamment pour les aloses.*



**Les Claires de Vire**

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées). De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et le Lozon (1 hors site Natura 2000).

Pour la Douve, l'indice moyen pondéré est de 10,5 ind. 0+/5min en 2021 et de 12,8 en 2022. Les résultats sur les deux stations en amont (Sottevast) pâtissent de manière

évidente et récurrente de la présence d'une perturbation de la fonctionnalité piscicole du milieu ; la problématique du cloisonnement est quasi complètement traitée sur l'axe principal. Il ne constituera bientôt plus un facteur limitant à sa colonisation par le saumon atlantique.

Pour la Sinope, l'indice moyen pondéré est de 0 ind. 0+/5min en 2021 et 2022, soit la troisième année consécutive d'absence. Les résultats, après quelques artéfacts au milieu des années 2000, sont extrêmement faibles depuis une dizaine d'années. La station médiane qui était la seule réellement et régulièrement contributrice au recrutement de cette population s'éteint.

Pour la Taute, l'indice moyen pondéré est de 2,3 ind. 0+/5min en 2021 et de 4,6 en 2022. Au fil des années de suivi, les quelques frayères aboutissant au résultat observé ne peuvent s'établir qu'en limite amont de la zone des marais. Elles ne sont que palliatives, le réel potentiel se situe plus en amont mais il est inaccessible.

Pour la Vire, l'indice moyen pondéré est de 18,4 ind. 0+/5min en 2021 et de 11 en 2022. L'évaluation par indices des 5 dernières années permet d'enregistrer une amélioration notable du recrutement sur le réseau. Le résultat 2022 se situe ainsi dans la moyenne de la série, en retrait de l'évolution récente connue sur le bassin. Il manque en 2022 les gros affluents très contributeurs en année nominale.

### → **Oiseaux nicheurs**

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

### ✓ **Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :**

Espèce	Indice 2022	Indice 2021	Moyenne indice 2011-2020	Commentaire
Alouette des champs	104	117	122	Déclin de l'ordre de 40% en 30 ans ; baisse à nouveau cette année
Pipit farlouse	88	90	90	Déclin de l'ordre de 57% en 30 ans ; même niveau que l'an passé
Bergeronnette flavéole	250	236	184	Stable sur le long terme; légère progression cette année
Tarier des prés	351	345	292	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90 ; légère progression cette année
Phragmite des joncs	326	311	330	Tendance à long terme positive ; reprise après la chute de 2013 mais encore loin du pic de 2008 à 2011 ; en progression cette année
Bruant des roseaux	687	693	616	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau : indice deux fois plus important qu'au début des années 90 ; légère baisse cette année

### **Indice STOC des espèces caractéristiques des marais**

Pour la Bergeronnette flavéole, il est utile de distinguer les données de la période A (période à laquelle s'installent nos nicheurs, mais aussi période à laquelle passent les migrateurs britanniques) de la période suivante où ne sont contactés que nos nicheurs. En période B

donc en mai-juin, la flavéole progresse sur le long terme même si, en 2022, l'indice a baissé.

✓ **Espèces localisées :**

- x **Grèbe à cou noir** : 3 couples ont tenté de nicher sans doute sans succès.
- x **Grand Cormoran** : 75 nids à la Tourbière de Baupte.
- x **Héron cendré** : estimation de 146 couples sans décompte des colonies principales.
- x **Aigrette garzette** : estimation de 42 couples sans décompte de la colonie principale.
- x **Grande aigrette** : 40 nids sur la tourbière de Baupte.
- x **Héron garde-bœufs** : estimation de 367-377 couples ; pas de décompte d'une des colonies principales et reprise à la Tourbière de Baupte.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice probant cette année.
- x **Butor étoilé** : Pour la troisième année consécutive, aucun mâle chanteur détecté. L'effectif est au plus bas dans l'estuaire de Seine également : un seul mâle chanteur.
- x **Blongios nain** : pas de données cette année.
- x **Spatule blanche** : 6 couples ont niché à la Tourbière de Baupte.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice probant cette année.



*Cigogne blanche*

x **Cigogne blanche :**

Tout comme 2021, la nidification 2022 a été hâtive par rapport à la moyenne de ces 20 dernières années : fin mars 76 % des pontes étaient déposées contre une moyenne de 70 %.

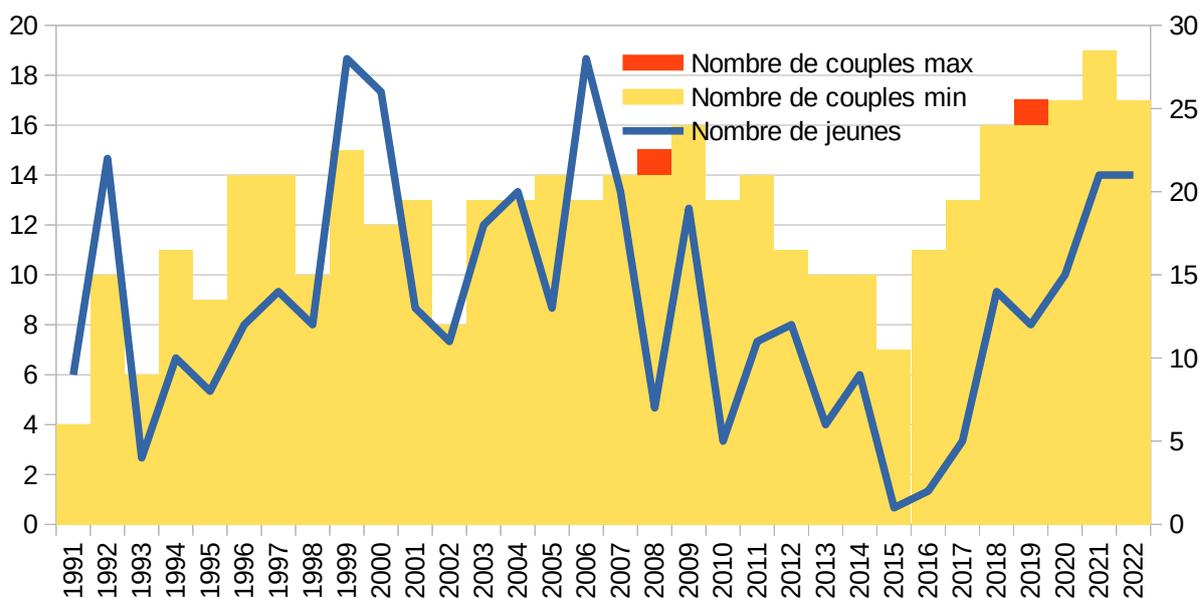
2022 est une année exceptionnellement bonne, l'une des meilleures depuis 2002 en ce qui concerne le nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur.

	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2022	291	252	30	703	2,5	2,8
2021	262	196	45	522	2,2	2,7
moyenne 1987-2020					2,22	2,71

### Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

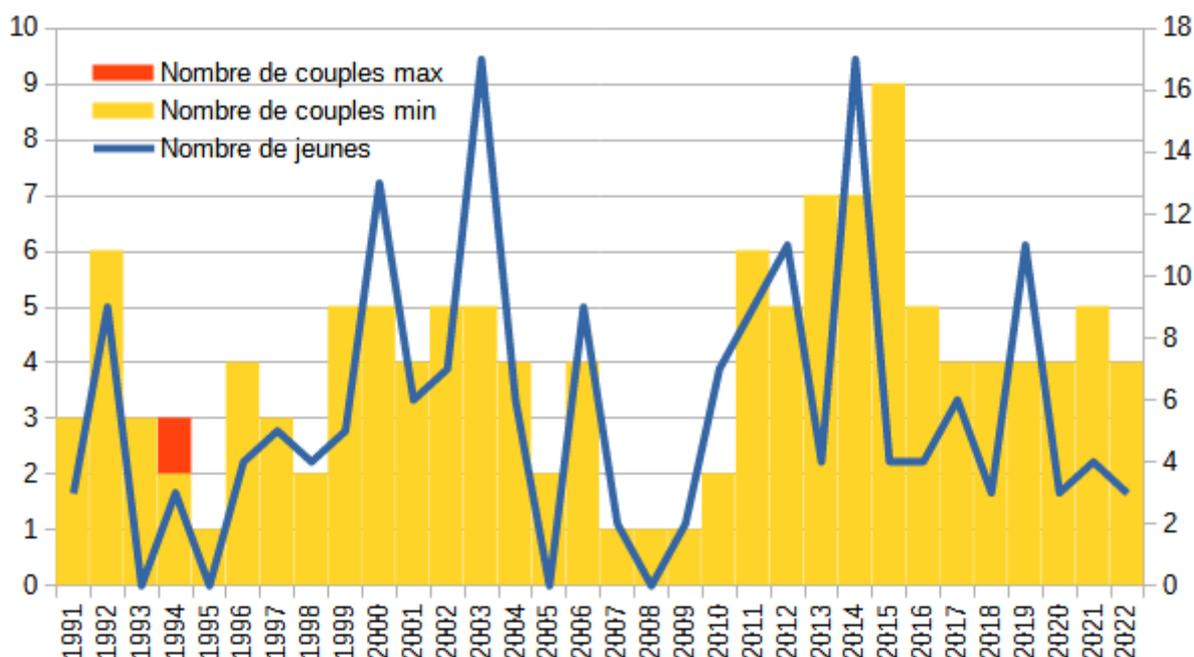
Comme en 2020/2021, ce sont environ 120 cigognes blanches et une cigogne noire qui ont hiverné durant la saison internuptiale 2021/2022.

- x **Sarcelle d'hiver** : 2 à 3 couples dont 1 famille.
- x **Sarcelle d'été** : 3 familles pour 17-24 couples possibles/probables, soit une baisse notable.
- x **Canard chipeau** : 8-11 couples possibles/probables dont 2 familles.
- x **Canard pilet** : 3 à 4 couples possibles/probables.
- x **Canard souchet** : 5 à 6 couples possibles/probables.
- x **Fuligule milouin** : 3 à 5 couples nicheurs dont 1 famille.
- x **Cygne tuberculé** : une quinzaine de familles a été observée en 2022 ; effectif délicat à estimer
- x **Tadorne de Belon** : pas d'estimation globale
- x **Busard des roseaux** : 17 couples dont au moins 9 connaissent un succès, donnant au moins 21 jeunes à l'envol soit 53 % des couples en réussite et une productivité de 1,2 jeune par couple. L'effectif nicheur est stable proche du plus haut niveau historique et le succès reproducteur s'améliore.



**Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux**

- x **Busard cendré** : 4 couples nicheurs sont recensés en 2022 sur les mêmes secteurs que les trois années précédentes, en vallée de la Taute et non loin en vallée de la Vire (Canal Vire-Taute). Trois couples sont en succès : le nombre de jeunes est indéterminé pour l'un, et 3 jeunes à l'envol pour les deux autres couples. Soit une production estimée à 1 jeune/couple.



#### *Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré*

- x **Marouette ponctuée** : un chanteur contacté en vallée de l'Aure.
- x **Rôle des genêts** : en 2022, aucun chanteur n'a été contacté.
- x **Vanneau huppé** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Courlis cendré** : pas de recensement coordonné cette année
- x **Bécassine des marais** : Aucun indice de reproduction n'a été recueilli cette année.
- x **Huitrier-pie** : Nicheur possible sur un site traditionnel, en baie des Veys cette année.
- x **Chevalier gambette** : pas de recherches spécifiques en 2022, estimation de 20-30 couples.
- x **Echasse blanche** : 37 à 42+ couples sont notés, sans recherche spécifique sur les mares de gabions.
- x **Avocette élégante** : entre 9 et 12 couples.
- x **Combattant varié** : aucun indice de reproduction cette année.
- x **Gravelot à collier interrompu** : En 2022, l'estimation est de 73 à 84 couples. L'effectif se stabilise en 2020 au niveau du seuil bas de référence de 2008, fait confirmé en 2021 et 2022. Le taux de réussite (nids à l'éclosion) estimé « nul » en 2020 était d'au moins 42 % en 2021, est d'au moins 47 % en 2022.
- x **Grand Gravelot** : autour de 2 couples mais la nidification n'est pas certaine.
- x **Mouette rieuse** : 25-30 nids sur la tourbière de Baupte mais peu de jeunes. Nidification réussie à l'ENS des ponts d'Ouve et deux sites en échec en vallée de la Taute.
- x **Mouette mélanocéphale** : aucun indice probant.

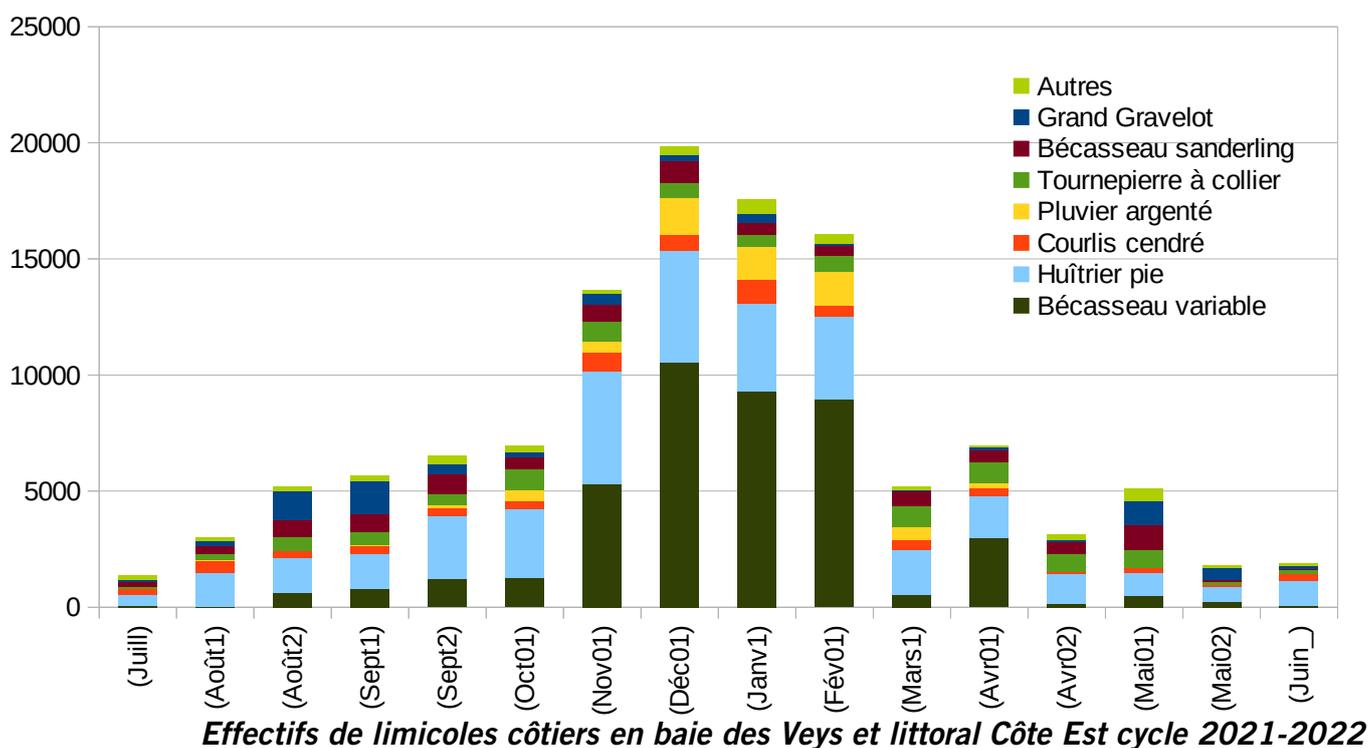
- x **Pie-grièche écorcheur** : un couple en vallée de la Taute.
- x **Gorgebleue à miroir** : 25 mâles chanteurs/sites notés (mais tous les sites n'ont pas été visités).
- x **Locustelle lusciniöide** : l'effectif est d'au moins 9 chanteurs en 2022.
- x **Panure à moustaches** : 4 à 6 couples certains.

→ **Limicoles côtiers migrants et hivernants**

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structures (GONm, OFB, SyMEL) pour assurer ce suivi.



**Bécasseau sanderling**



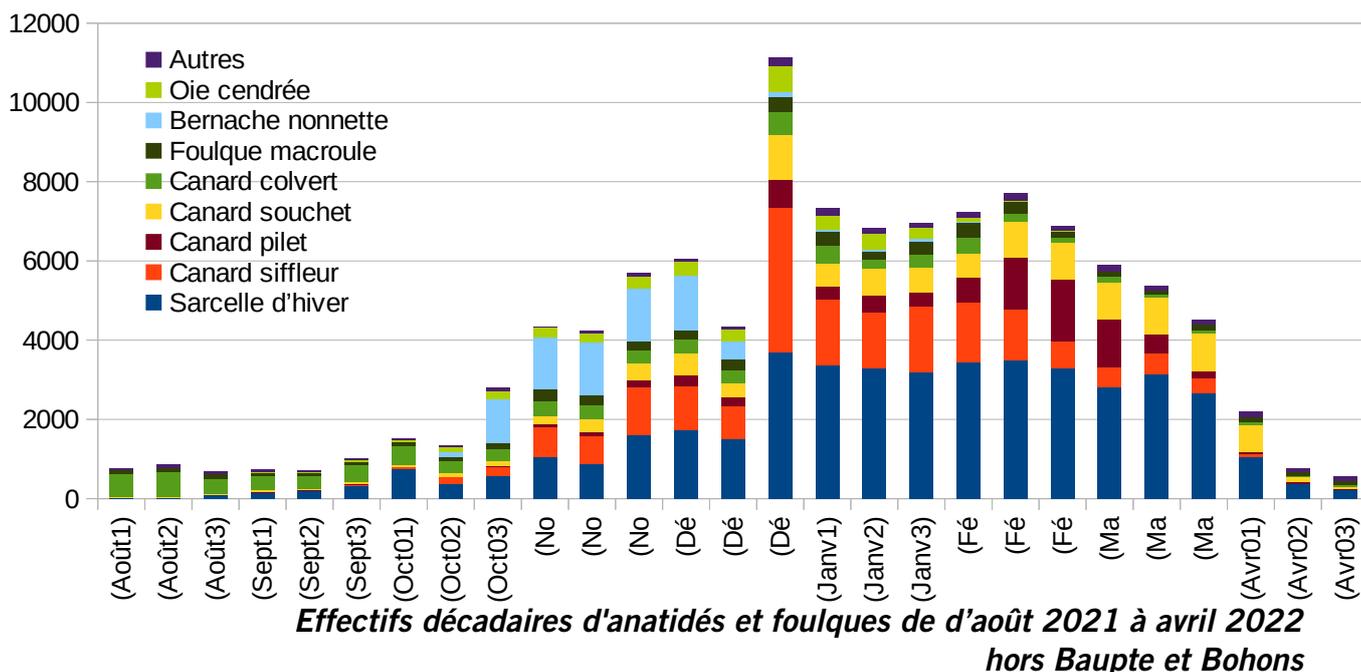
**Effectifs de limicoles côtiers en baie des Veys et littoral Côte Est cycle 2021-2022**

### → **Anatidés migrateurs et hivernants**

Le Parc anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Il nous manque notamment les données de la RCFS des Bohons et de la Tourbière de Baupte (depuis 2017-18).

Cette saison se distingue de l'an passé par la relative faiblesse des effectifs hivernants, à l'exception notable de la dernière décade de décembre. Le fort pic de migration pré-nuptiale observé en 2021 (plus de 16 000 anatidés) n'a pas été détecté en 2022.



### → **Phragmite aquatique**

Du 24 juillet au 19 août du baguage a eu lieu au Cap (GONm-RNR marais de la Taute) selon le protocole ACROLA. Sur cette période, 26 espèces ont été capturées. Parmi elles, les plus communes sont le phragmite des jonc et le bruant des roseaux.

14 individus de phragmite aquatique ont été capturés selon ce protocole, ce qui donne un indice 93 de 5,02. L'indicateur de l'état de conservation se trouve donc entre mauvais et moyen.

Par ailleurs, à travers le SPOL tarier des prés et bergeronnette flavéole, quelques individus de phragmite aquatique ont été capturés sur les Prés de Rotz (0), Pénème (1), les Défends (3), le Cap (2) et sur les réserves Gabriel Debout (0).

### **Coût 2022 :**

Donnée complète non récoltée

### **Financement :**

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

## Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'espèces/groupes d'espèces suivies : 14



## 39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités



### Description :

#### Sarcelle d'hiver

Ce programme, lancé en 2002 par l'ONCFS, aujourd'hui OFB et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la sarcelle d'hiver. La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

Pour la saison 2021-2022, les captures ont toutes été réalisées au mois de novembre, mais les conditions hivernales douces, la hauteur des niveaux d'eau et la probablement forte disponibilité alimentaire n'ont pas permis de confirmer ce bon début de saison.

Au total, seulement 31 Sarcelles et 2 Canards pilets ont été bagués entre le 24 novembre et le 5 décembre ; 11 oiseaux ont été recapturés pour 8 individus ainsi contrôlés. En complément de l'effort de baguage, 154 contrôles visuels ont été effectués pour 30 individus contrôlés sur la réserve naturelle et sites voisins.

Pour la saison de chasse 2021-2022, le nombre total de reprises est de 10 oiseaux bagués sur la réserve et tués en France : 3 dans le Calvados (Formigny-la-Bataille, Isigny-sur-Mer, Osmanville) et 8 dans la Manche (Carentan-les-Marais/2, Pirou, Saint-André-de-Bohon, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Hilaire-Petitville, Sainte-Marie-du-Mont, Varenguebec) et 1 oiseau tué à l'étranger : un mâle adulte tué en Russie, au-delà de la mer Noire à plus de 3200 km.



#### Etude Tarier des prés et Bergeronnette flavéole

Cette étude est menée par le GONm à l'échelle de la RNR des marais de la Taute depuis 2016.

Il n'y a pas eu de quadrats précis cette année. L'effort a porté sur la recherche de nids : 12 de tarier des prés et 4 de bergeronnette flavéole ont été découverts, et la capture de quelques adultes.

#### Tarier des prés

Puis il y a eu du baguage en fin de saison pour tenter d'améliorer les connaissances sur le phénomène de dispersion des familles.

### **Etude Courlis cendré**

Depuis le printemps 2021, le GONm s'est investi dans un programme de recherche porté par le CRBPO. L'objectif de ce programme est de définir les zones d'hivernage des adultes et des jeunes courlis cendrés, à l'aide de GPS.

Trois adultes et deux jeunes avaient été équipés en 2021. Deux nouveaux adultes ont été équipés en 2022, un mâle sur la RNR et une femelle en limite de la RNR. Par ailleurs, mais hors réserves, quatre jeunes ont été équipés sur Montmartin-en-Graignes. L'un d'eux, le 215342 a été prédaté alors qu'il avait 25 jours. Les trois autres jeunes, d'une même fratrie se sont envolés et ont quitté la région le 26 juillet.

### **Utilisation de la baie des Veys par les limicoles à marée basse**

cf. mesure 18

#### **Coût prévisionnel :**

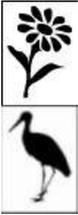
non évalué

#### **Financement potentiel :**

Etat /Europe (animation du docob)

#### **Indicateur de mise en oeuvre :**

Nombre d'études : 4



## 40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

### Description :

Lors de la rédaction du Document d'Objectifs une série d'indicateurs a été proposée. Seule une partie des indicateurs a pu être renseignée cette année.

### Coût 2022 :

Sans objet

### Financement potentiel :

Etat /Europe (animation du docob)

### Indicateur de mise en œuvre :

Présence d'un tableau de bord : partiel



*ENS Ponts d'Ouve*

Indicateur	détail indicateur	Valeur 2022
Dates de fauche	% des prairies de fauche suivies fauchées avant le 25/6	41,90 %
Surface de terres arables	Selon RPG	en attente RPG complet 14 et 50 2022
Indice oiseaux pâture/prairie de fauche	nombre contacts STOC Tarier des près //alouette + pipit farlouse+ bergeronnette flavéole+ vanneau huppé)	0,26 (2021)
Nombre d'exploitations agricoles	Selon RPG	873 (à vérifier en attente RPG complet 14 et 50)
Part de marais dans la SAU des exploitants	Selon RPG	en attente RPG complet 14 et 50 2022
Part des usages collectifs des marais communaux	% gestion collective / marais communaux en gestion agricole (6430)	22,00 %
Nombre d'installations de méthanisation dans les communes riveraines du site	Méthaniseur répertorié sur methanormandie.fr (hors ISDND)	10
Surface exploitée par des exploitants situés à plus de 3,8 km de leur parcelle	3,8km = quartile 75	26,00 %
Quantité d'eau prélevée dans les nappes et les rivières	somme des volumes prélevés dans le communes de marais accessibles depuis la BNPE	14 600 283 m³ (2020)
Hauteur d'eau dans les rivières	indicateur à affiner	
Qualité eau (DCE)	synthèse AESN	2022 à récupérer
Précipitation et température	source à expertiser	
Niveau de la mer	marégraphe SHOM de Cherbourg (données horaires validées) ; hauteur max	6,9m (01/01 au 01/10)
Piézométrie biseau salé		
Topographie des fonds littoraux		
Surfaces et nombre de site colonisés par les Espèces Exotiques Envahissantes		
Indice oiseau liés aux arbres	rapport contact par point STOC des espèces liées à l'arbre/total des contacts espèces potentiellement nicheuses *1000 moyenne 2017-21 : 1,756	1,758 (2021)
Prélèvement de sanglier dans le site		
Nombre et surface de demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines en secteur sensible	données CRC (indicateur schéma des structures)	Baie des Veys : 1 demande pour une surface de 76,63 ares ; Utah-Beach 4 demandes pour une surface de 100 ares et de 1500 m
Production conchylicole	données CRC	Baie des Veys : 4 800 tonnes d'huîtres ; 140 tonnes de moules ; Utah Beach : 1 800 tonnes d'huîtres ; 1 000 tonnes de moules de bouchot
Nombre de jours d'ouverture des gisements de coques		
Nombre de jours/homme de pêche effective		
Nombre de permis de chasse dans les communes riveraines du site		
nombre de nuitées de chasse au gabion		
nombre de pratiquants sur le DPM		
Nombre de permis de pêche dans les communes riveraines du site		
Nombre de pêcheurs à pied amateurs (comptage annuel)	comptage annuel des pêc <a href="http://www.pecheapied-loisir.freurs">http://www.pecheapied-loisir.freurs</a> ( <a href="https://estamp.afbiodiversite.fr/donnees">https://estamp.afbiodiversite.fr/donnees</a> )	132
Nombre de participants aux visites du site	inscription aux visites proposées dans le calendrier du Parc	967



## 41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet

### Description :

En 2022, 8 porteurs de projets ont sollicité le Pnrmbc pour des conseils.

### Coût 2022

non évalué

### Financement potentiel :

Etat /Europe (animation du docob)

### Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de projets accompagnés : 8



*Grande Berle – Ste-Marie du Mont*

Crédits photo : Grégory AIMARD, Marine CHRAPECKI, Manuel CHRETIENNE, CHEYREZY Thomas, Marie DEVILLE, Maëva DUFOUR, Jean-François ELDER, Nicolas FILLLOL, Guillaume HEDOUIN, GRETIA, François LEVALET, Adelaïde LIOT, Emmanuel SCHMITT

## Budget

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	CRN	1 599 138,00 €	MASA/FEADER
Contractualisation PSE (somme des contrats en cours)	PNRMCB	98 323,00 €	AESN
Travaux ENS Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	2 225,00 €	AESN/FEADER
Travaux RNN sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	65 987,00 €	MTE/FEADER
Entretien réseau AS	AS	Non renseigné	AS/AESN
Lutte Jussie	SV	Non renseigné	AESN/FEADER
Lutte Myriophille du Brésil	ASA Douve	Non renseigné	EADER/CRN/ Nature&Découvertes
Aménagement RNB	PNRMCB	354 685,00 €	DREAL/Fondation patrimoine
Autres travaux RNND	PNRMCB	25 631,00 €	CDL
Démolition habitations Utah-Beach	CDL	68700	CDL
Autres travaux Dunes Utah-Beach	SyMEL	3 600,00 €	Non renseigné
Autres travaux Polder de Brévands	SyMEL	6 150,00 €	Non renseigné
Autres travaux ENS Ponts d'Ouve	PNRMCB	8 568,00 €	CD50
Autres travaux RNR Taute	GONm	Non renseigné	Non renseigné
Nettoyage de plages	CAC, CCBDC	Non renseigné	AESN
Accompagnement pâturage	PNRMCB	12 190,00 €	AESN
Animation reconversion marais tourbeux Sèves	PNRMCB	50 000,00 €	Etat
Diagnostic agricole marais tourbeux Sèves	PNRMCB	14 352,00 €	AESN/CD 50
Animation Phoque	PNRMCB	480,00 €	CRN
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	59 229,00 €	AESN/FEADER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Etude vertigo moulinsiana	PNRMCB	5 055,00 €	MTE
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	30 000,00 €	MTE/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 680,00 €	MTE/FEADER